

**Session du 21 et 22 Juin 2012**

**AVIS**

relatif aux rapports d'orientation sur

**L'ACTION INTERNATIONALE ET LA STRATÉGIE EUROPÉENNE  
DE LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE**

*Présenté par M. Christophe VITAL, Rapporteur général du Plan,  
au nom de la Commission n°1 « Finances – Prospective – Europe – Interrégionalité »*

*Entendues les interventions de Madame Zohra GALLARD (CGPME), Monsieur Didier HUDE (FSU), Mesdames Michèle DELAGNEAU (CCIR), Monique MARTIN (CFDT), Monsieur Jean-François TASSIN (Enseignement supérieur public), Madame Marie-Christine PY (MEDEF), Monsieur Patrick HEBERT (CGT-FO)*

*Entendue l'intervention de Madame Lyliane JEAN, Conseillère régionale, Secrétaire de la Commission Europe - international - interrégional*

**87 votants.** Adopté par :

**Pour :** 78

Contre : 6

Abstention : 3

**1. L'action internationale, les choix politiques et stratégiques de la Région**

La Région s'appuyant sur les différents textes de lois qui ont progressivement instauré les principes de la coopération décentralisée pour les collectivités territoriales a souhaité dresser le bilan de son action internationale depuis 2004 et, en l'amplifiant, dresser les perspectives pour les quatre années à venir en déclinant vingt actions prioritaires.

**1.1. Du cadre européen au cadre mondial**

Depuis les premières coopérations entreprises initialement avec des pays européens (Schleswig Holstein en Allemagne, Lac Balaton en Hongrie et Emilie Romagne en Italie), les Pays de la Loire ont élargi peu à peu leur ambition et leur champ d'action à un niveau mondial avec le Shandong en Chine, le Yucatan au Mexique et le Burundi. Elle souhaite aujourd'hui ajouter à ces coopérations le Tamil Nadu en Inde ou encore le Brésil. Sur le modèle de la première expérience de Qingdao en 2006, la Région a ouvert un bureau de représentation en 2008 à Bujumbura au Burundi et envisage d'en ouvrir un autre à Pékin.

Le CESER suit avec attention cette montée en puissance et cette multiplication des représentations et pense qu'il faudra que la Région se fixe des limites afin d'éviter la dispersion

La coopération menée par la Région en Chine depuis six ans et sa présence à Qingdao nécessite selon le CESER une évaluation pour en apprécier les retombées.

### 1.2. Des coopérations et des actions de nature très différente

Ces coopérations sont de nature très différentes et visent également divers objectifs, qu'il s'agisse :

- ✓ Des coopérations économiques pour favoriser la conquête de marchés pour les entreprises ligériennes ou la prospection d'investisseurs étrangers. C'est bien sûr l'exemple de la Chine, de l'Inde mais aussi du Brésil que la Région souhaite ajouter aux pays avec lesquels elle souhaite développer des échanges ou bien encore de la Silicon Valley.
- ✓ De coopérations basées sur la solidarité avec le Burundi ou bien encore, tel que l'indique le rapport, la Palestine et la Tunisie, coopérations pour lesquelles le terme « chasser en meute » est particulièrement inapproprié.
- ✓ Des coopérations visant l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche et la mobilité des jeunes.

Ces coopérations peuvent par exemple comme en Inde revêtir plusieurs aspects (développement économique et solidarité) et constituent d'excellents moyens d'échanges culturels ou sportifs.

Par ailleurs, la Région souhaite renforcer le rayonnement international des Pays de la Loire par la culture, le sport et la promotion touristique. Le CESER est convaincu depuis longtemps qu'il y a dans ce domaine des marges de progrès, notre clientèle touristique n'étant étrangère qu'à 15%.

### 1.3. Les partenariats à encourager

Le CESER considère qu'une Région ne doit se substituer ni à l'Etat dans ses compétences diplomatiques, ni aux collectivités ou autres partenaires qui assurent déjà des coopérations décentralisées, encore moins aux entreprises. Les actions doivent être complémentaires, coordonnées et favoriser l'accompagnement. Il note que cette volonté est affichée et que 90% du budget international régional est directement versé aux porteurs de projets. Si les coopérations établies par la Région constituent des priorités, il est important que les porteurs de projets - nombreux en Pays de la Loire - puissent continuer de recevoir son soutien même s'il s'agit d'autres pays.

Il est également important que la Région agisse en complémentarité des collectivités infrarégionales et en liaison avec elles lorsque ces dernières agissent sur les mêmes pays ; il en va de même des autres régions françaises comme la Région Centre ou la Région Bretagne. La mise en place d'une instance de concertation politique et opérationnelle entre les collectivités en appui de la Commission Régionale de la Coopération Décentralisée pilotée par l'Etat va dans le bon sens de même que le Hub international ainsi que le Réseau actif de la Solidarité internationale (ALCID) et le groupe Proche Orient.

### 1.4. Une évaluation indispensable

Le CESER considère qu'il serait nécessaire de rendre plus transparent le coût de cette politique et d'en évaluer régulièrement les retombées et les effets.

## 2. Les perspectives européennes pour la période 2014-2020

La Région se prépare à inscrire son action dans le cadre de la future stratégie européenne pour la période 2014-2020. Les futures politiques communautaires se dessinent même s'il peut subsister encore des inconnues dans la période que traverse l'Europe. Le calendrier de mise en œuvre des politiques de cohésion, de la politique agricole commune et des autres politiques nécessite de la part de la Région qu'elle soit rapidement en mesure de les intégrer à sa propre stratégie. Les Régions deviennent comme le souligne le rapport peu à peu « *des acteurs pivots de la relation entre les*

*territoires et la Commission européenne* ». C'est à cet exercice qu'elle commence à se livrer aujourd'hui en traçant quelques grandes orientations à travers plusieurs objectifs.

### 2.1. Des perspectives qui se dessinent et se précisent

#### ✓ La stratégie Europe 2020 : des enjeux financiers

Le rapport précise que la première séquence déterminante sera l'adoption du Cadre financier pluriannuel 2014-2020 attendue à l'automne 2012. Pour mémoire, sur le plan régional, la politique de cohésion représente pour la période de programmation actuelle 71,6M€ par an, soit une manne financière globale de 501M€ pour le FEDER et le FSE. Quant à la politique agricole commune, elle représente pour le premier pilier près de 700M€ versés par an à l'agriculture ligérienne, soit 4,9 milliards sur 7 ans, le second pilier (FEADER) représentant un apport de 31M€ par an, soit 217M€ pour la période 2007-2013 ; le Fonds Européen pour la Pêche (FEP) bénéficiant d'un crédit global de 7,4M€. Les soutiens européens constituent une ressource très importante pour les Pays de la Loire en sachant qu'un Euro de fonds européens mobilisé emporte en moyenne 4 à 5 Euros investis sur le territoire.

#### ✓ Un cadre contraint

Les orientations communautaires seront fixées dans un Cadre stratégique commun à tous les fonds décliné dans chaque Etat par un Contrat de partenariat, lui-même décliné en programmes opérationnels.

La Région des Pays de la Loire appartient en fonction de son PIB à la catégorie des « régions développées ». Ce classement aura une incidence importante sur les crédits dont elle pourra disposer qui pour le FEDER devront être à 80% concentrés sur quelques objectifs thématiques parmi les onze qui ont été désormais retenus dans la stratégie UE 2020. Il s'agit de la recherche, de l'innovation, de la compétitivité des PME et de la transition vers une économie à faible émission de CO2. Les 20% de cette enveloppe devront être ciblés sur l'efficacité énergétique. Quant au FSE, 20% devront être réservés à la « *promotion de l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté* ».

Cette concentration annoncée présente des dangers, par exemple ceux d'exclure des programmes européens les infrastructures de transport et numériques. Compte-tenu de notre positionnement périphérique, le CESER partage avec la Région le souhait que puissent être éligibles de tels investissements indispensables pour le développement économique.

Par ailleurs le CESER a souvent appelé de ses vœux une simplification de la gestion des fonds européens qui font encore l'objet d'une trop grande complexité. Il renouvelle ce vœu comme le fait le Conseil régional dans son rapport. Il partage également sa préoccupation de voir les fonds européens bénéficier à tous les territoires : urbains, périurbains et ruraux et que leur mise en œuvre puisse être régionalisée sur la base des besoins diagnostiqués par les acteurs placés au plus près du terrain : Région et collectivités infrarégionales dans « un projet territorial ».

### 2.2. Les priorités de la Région en phase avec les axes prioritaires de la Stratégie 2020 de l'Union européenne

#### ✓ Des axes à privilégier

La Région a souhaité affirmer quelques objectifs prioritaires qui s'inscrivent dans ce cadre stratégique en revendiquant une « *croissance intelligente, durable et inclusive* » :

## CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DES PAYS DE LA LOIRE

- ✓ dans le domaine économique, l'innovation au travers des industries maritimes et du soutien aux infrastructures de recherche et d'innovation en cohérence avec la Schéma régional de la recherche et de l'innovation dont l'adoption est prévue en 2013,
- ✓ les secteurs de l'agriculture et de la pêche, emblématiques des Pays de la Loire.
- ✓ dans le domaine social, la promotion au plan européen du gérontopôle Autonomie et Longévité et le « bien vieillir »,
- ✓ investir et valoriser l'innovation sociale sur le champ de l'économie sociale et solidaire,
- ✓ le futur Agenda 22 régional soumis au vote de l'assemblée début 2013,
- ✓ préparer les jeunes à leur avenir professionnel.

Ces priorités rejoignent en bien des points les différents travaux du CESER.

La Région affirme également son souhait de défendre et de promouvoir l'attractivité et l'accessibilité du territoire régional à l'échelle européenne dans le domaine des transports et du numérique. Le CESER partage cette volonté de voir les investissements nécessaires aux Pays de la Loire éligibles.

Enfin, la jeunesse constitue également une priorité, et le CESER partage la préoccupation de favoriser la mobilité des jeunes et leur ouverture à la citoyenneté conformément au Schéma régional des jeunes.

### ✓ **La recherche d'une cohérence**

La Région revendique la construction d'une « *spécialisation intelligente* » pour définir ses propres priorités en s'assurant d'une cohérence entre les fonds européens, les fonds nationaux et régionaux.

Le CESER considère à ce sujet que l'expérience actuelle du parallélisme entre Contrat Etat-Région et Fonds Européens est à renouveler dans un souci de complémentarité tout en prêtant attention à ce que certaines politiques qui, pour des raisons de concentration, ne pourront plus être soutenues par les fonds européens, puissent trouver à travers un tel contrat une alternative, comme par exemple à la culture.

### ✓ **Une Région, autorité de gestion**

La Région ambitionne, forte de son expérience, de devenir autorité de gestion. Il conviendra d'en évaluer la charge financière et en termes de moyens humains. Le CESER renouvelle à cette occasion son souhait d'une simplification et d'une meilleure information des porteurs de projet.

## **3. Conclusion**

**Ces observations étant faites le Conseil économique social environnemental**

- ✓ **Emet un avis favorable sur les orientations relatives à l'action internationale de la Région des Pays de la Loire,**
- ✓ **Prend acte des orientations provisoires relatives à la stratégie européenne de la Région des Pays de la Loire.**